

Procès verbal

CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE DU 24 AVRIL 2018

Assistaient à cette séance :

Mme Criscolo, principale, M. Thévenon, principal adjoint, Mme Verdon, adjointe gestionnaire, Mme Benoist, CPE

M. Franco et Mme Heuzé, représentants du conseil départemental ;

Mme Belloir, Mme Berthelot, M. Guyon, Mme Hill, Mme Loiseau et M. Vies représentants des enseignants

Mme Noguero, représentante des personnels ATSS

Mmes Duvert, Hautreux, Royer et Thimon et MM. Carrière, Deneu et Lejeune, représentants des parents d'élèves, Mme Royer suppléante sans délégation est pour cette séance sans droit de vote

Mmes Laura Crosnier et Adèle Urfin, déléguées des élèves.

Le quorum étant atteint, le conseil commence à 17 h 35, 21 membres avec voix délibérative sont présents. Le secrétariat de séance est assuré par M. Carrière.

La direction présente la raison de ce conseil extraordinaire qui fait suite à l'incendie et la destruction du gymnase de la briqueterie, situé face au collège.

La direction souligne et remercie la capacité de réaction et de rebondissement de l'équipe enseignante face à la situation et passe la parole aux représentants des enseignants qui souhaitent par la voix de Mme Hill faire une déclaration.

Mme Hill, au nom de tous les professeurs d'EPS, déclare que les collègues d'EPS sont très sensibles aux efforts faits depuis maintenant 1 mois par les services de la ville du Mans, de Rouillon et d'Etival, l'inspection académique, le collège et sa direction et l'ensemble des collègues sarthois d'EPS. Avec de nombreuses aides les cours d'EPS ont pu être assurés dès le lendemain du sinistre grâce à des prêts de matériel. Le but premier est de préparer la rentrée de septembre 2018 pour assurer un lieu couvert de pratique sportive pour toutes les classes. Des contacts sont avancés avec Rouillon et Etival. Les enseignants d'EPS rappellent toutefois que ces solutions sont transitoires et qu'une solution pérenne locale reste un besoin pour le collège et la pratique sportive qu'il fédère. Les enseignants rappellent que le gymnase était utilisé aussi par la SSS rugby du collège et d'autres associations après 17 h.

Mme Criscolo évoque les entraînements de la SSS rugby jusqu'à la fin de cette année, ainsi que pour les années à venir. Il était primordial de pouvoir les maintenir, notamment en raison de l'engagement du collège avec le comité départemental de rugby. Si cela n'avait pas pu être le cas, nous aurions pu craindre que la SSS soit transférée dans un autre collège, ce que personne ne souhaite au collège le vieux colombier.

Les entraînements auront donc lieu désormais sur le stade Auguste Delaune, situé à l'université. Les élèves y seront accompagnés, en car, avant chaque séance (départ au début de la pause de l'après-midi, les lundi et jeudi) par un assistant d'éducation du collège. Mme Criscolo indique que ces trajets sont déduits du temps de travail de l'assistant d'éducation concerné, ce qui entraîne une baisse du taux d'encadrement au collège durant ces moments-là. Elle précise qu'elle a fait une demande d'augmentation de 0.25 poste de la dotation en assistants d'éducation pour l'année prochaine, afin de pouvoir mettre en place ce déplacement sans diminuer l'encadrement des élèves au collège.

Mme Criscolo informe qu'il n'y a, à ce jour, pas de raison connue au départ de l'incendie. Suite à leur audition, la direction du collège attend des retours éventuels des forces de l'ordre. Mme Criscolo explique qu'elle souhaite pouvoir informer les élèves dès que l'enquête arrivera à des conclusions. La direction est sensible au fait que les élèves ont exprimé leur désir d'avoir des réponses afin de comprendre pourquoi leur gymnase a été détruit.

Mme Criscolo informe que la ville du Mans envisage l'éventualité qu'une priorité soit offerte au collège du Vieux Colombier pour les créneaux horaires d'utilisation des installations sportives, lorsque celles-ci ne sont pas occupées par les associations habituelles.

L'ensemble du conseil regrette l'absence de représentant de la ville qui aurait pu participer au présent conseil, malheureusement aucun membre n'a pu se rendre disponible.

Mme Criscolo remercie les différents partenaires dans les discussions pour accéder à des installations sportives, actuellement sur Rouillon et sur Etival. Les enseignants vont notamment évaluer pendant cette fin d'année scolaire, les accès à ces structures et comment organiser pour l'année scolaire prochaine l'emploi du temps d'EPS avec ces contraintes. La direction souligne que celui-ci sera fortement marqué par les contraintes de créneaux d'EPS. Plusieurs angles sont étudiés avec les enseignants, par exemple des créneaux de 3 h.

Actuellement les cours d'EPS d'une durée d'1 heure dans l'emploi du temps ne sont pas assurés. Seule une classe utilise ce créneau pour la vie de classe. Il est donc très urgent que le plateau sportif situé entre l'ancien gymnase et le collège puisse être de nouveau utilisé, après avoir été sécurisé.

Les enseignants notent que des élèves ne respectent pas le périmètre sécurisé autour du plateau et enjambent le portail qui est fermé.

La direction rappelle qu'il y avait des scellés judiciaires autour du gymnase et qu'un élève violant ces scellés pourrait être interrogé par la police. Mme Criscolo indique qu'elle a repris plusieurs élèves à ce sujet et leur a bien expliqué ces enjeux.

Adèle Urfin indique qu'il y a des liaisons de transport en commun qui sont assez tendues et que de devoir faire le tour ne permet pas à certains élèves d'attraper leur bus. Ils souhaiteraient que le portillon côté rue de Montaigu soit ouvert dès 15h. Mme Criscolo répond qu'il n'est pas possible, faute de personnel suffisant, d'ouvrir les deux portails, qui sont à l'opposé l'un de l'autre, chaque heure.

La direction informe que le plateau est en cours de sécurisation. Une palissade sera dressée entre le plateau et le ruban de scellés. Il est possible qu'il y ait un passage pour le riverain qui permettrait l'accès au chemin le long de l'ancien gymnase. Avant de laisser le plateau en accès aux élèves, la direction a demandé des tests en charge des poteaux de basket et de ceux du pare-ballon. Les cours d'EPS reprendront sur le plateau dès qu'il sera sécurisé.

La direction du collège présente les conventions qui sont en cours d'établissement avec les villes de Rouillon et d'Etival pour les accès aux équipements sportifs pendant les heures d'EPS.

Une estimation du coût de transport induit par l'utilisation de ces équipements a été demandée par M. Duval, directeur de l'éducation au conseil départemental. Les professeurs d'EPS ont chiffré le coût sur une base de 3 activités intérieures sur 11 séances d'EPS pour l'ensemble des classes de 6^e, de 5^e, de 4^e et de 3^e à 420 déplacements facturés chacun autour de 100 €, soit un budget de l'ordre de 42 k€ qui serait à reconduire sur 3 voire 4 ans, durée estimée de reconstruction du gymnase.

Mme Criscolo rend compte d'une réunion qui s'est tenue le 14 avril 2018 avec des représentants du collège, de la ville du Mans, du conseil départemental et de la direction académique sur le sujet des utilisations des équipements à court et moyen termes.

Le conseil départemental a dit qu'il prendrait en charge les transports car c'est une mission qui lui échoie, du fait que le collège n'a pas d'équipement propre à disposition. Les membres présents soulignaient qu'il était dommage que le conseil départemental subisse seul le poids de ces frais alors que le gymnase est une propriété de la municipalité.

Mme Heuzé et M. Franco prennent la parole pour le compte du conseil départemental. Ils se disent très affectés par les événements survenus et rappellent qu'heureusement, malgré le sinistre il n'y a pas eu de blessé. Le conseil regrette que la municipalité ait mis du temps à comprendre les enjeux du fait qu'elle est propriétaire du bâtiment. Heureusement, la ville a été plus réactive depuis.

Ils informe le conseil qu'il est prévu que la commission permanente du conseil départemental examine l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 41 k€ d'avances pour le remplacement du matériel détruit dans l'incendie. Le conseil départemental espère le relais des assurances de la ville du Mans pour le remboursement des préjudices. Il insiste pour que les attributions d'assurances soient vite établies. Un malheureux précédent a montré que le délai d'attribution de responsabilité entre assurances pouvait grandement ralentir les dossiers, voire les reconstructions.

Le conseil départemental demande si une compensation auprès des municipalités de Rouillon et d'Etival est prévue pour l'utilisation de leurs installations sportives. La direction répond que la ville d'Etival avait clairement déclaré qu'elle ne demanderait rien et le Maire de Rouillon envisageait de ne demander qu'une participation pour le paiement des fluides (eau, gaz, électricité, etc). Pour rappel, le collège paie 23 k€ par an pour l'utilisation du gymnase, du plateau et du terrain de Gazelec. Cette somme lui est entièrement reversée par le conseil départemental.

Les professeurs d'EPS rappellent qu'ils souhaitent une reconstruction le plus rapidement pour reprendre une organisation normale des séances d'EPS.

Le conseil départemental demande ce qu'il en est de la piscine. Les séances de piscine ont lieu aux Ardriers, les mardi et vendredi pour les 6^e. Les professeurs ont envisagé d'élargir les cours de piscine aux autres classes (5^e, 4^e et 3^e) mais les créneaux de piscine sur les temps scolaires sont très demandés et difficiles à obtenir. La direction rappelle qu'étendre les séances de piscine aux autres classes nécessiterait de prévoir un encadrement pour les élèves non nageurs. Le collège ne dispose pas d'assez d'heures dans sa dotation pour envisager cela pour le moment.

La direction informe que les services sportifs universitaires ont proposé leurs locaux pour assurer la tenue des rencontres organisées par l'UNSS qui devaient avoir lieu dans l'enceinte du gymnase. La direction est toutefois inquiète de l'organisation de ces rencontres pour l'année prochaine et rappelle que la vie de l'association sportive est liée à ces activités.

Les professeurs confirment que toute la pratique du sport scolaire sur le district auquel appartient le collège est impactée par le sinistre. Il ne reste plus que 4 gymnases pour organiser les 20 à 30 rencontres annuelles de l'UNSS. Une étude est en cours pour voir s'il serait possible d'utiliser les installations sportives de la municipalité d'Arnage.

A 18 h 30, M. Franco quitte le conseil d'administration.

La direction rappelle qu'il y avait 4 lieux possibles où organiser les cours d'EPS en salle. Le gymnase Robert Jarry n'est pas accessible à cause des contraintes de son revêtement parquet. Le gymnase Victor Lair a finalement été abandonné car il n'était pas disponible aux horaires demandés. La municipalité a infirmé ce qui avait été proposé lors de la rencontre du 14 avril, mentionnée ci-dessus. Les gymnases de Rouillon et d'Etival, qui sont les 2 autres lieux à proximité, sont disposés à accueillir les élèves.

La direction du collège demande l'autorisation par le vote de signer des conventions avec les villes d'Etival et de Rouillon. L'adhésion est votée à l'unanimité des 20 votants présents.

Mme Criscolo soumet au vote l'autorisation de percevoir des dons de matériels ou des dons financiers en rapport avec le sinistre du gymnase. Le conseil vote pour l'acceptation des dons à l'unanimité des 20 votants présents.

A 18 h 35, Mme Noguero quitte le conseil d'administration.

Le conseil départemental demande si un inventaire complet des biens perdus a pu être établi. Les professeurs d'EPS indiquent que deux inventaires complets ont été établis : un pour le collège et un pour l'association sportive. L'inventaire pour le collège représente un montant d'un peu plus de 40 k€, à relier à la ligne budgétaire de 41 k€ prévue par le conseil départemental et relatée précédemment.

Les professeurs et la direction du collège expliquent que les sommes reçues ne seront pas nécessairement dépensées immédiatement, ne serait-ce parce que le collège n'a actuellement pas de locaux pour entreposer tout le matériel que cela représente. Une solution comptable sera trouvée pour préserver ces fonds et permettre de les attribuer aux moments nécessaires.

Le collège confirme que l'assurance du collège ne couvre pas les biens perdus car ils se trouvaient hors des bâtiments du collège. L'association sportive fait état d'une assurance qui devrait couvrir une somme à hauteur de 4 k€ à 5 k€.

Mme Criscolo remercie les personnes présentes. Le prochain conseil d'administration se tiendra le jeudi 21 juin 2018 à 17 h 30.

Fin de la séance à 18 h 40.

Etienne Carrière
Secrétaire de séance



Sylvie Criscolo
Présidente de séance

